

Les avocats dans la rue pour rien ?

► Ils réclament une revalorisation de leurs prestations dans le cadre de l'aide juridique.

► Et un budget pour la mise en œuvre de la loi Salduz. Mais Stefaan De Clerck ne lâche rien.

Plusieurs centaines d'avocats venant de nombreux barreaux francophones et néerlandophones se sont rassemblés mardi matin sur les marches du palais de justice de Bruxelles, pancartes à la main, pour exiger un refinancement de l'aide juridique et une "indemnisation décente" de leurs prestations dans le cadre de celle-ci.

Ils ont également réclamé un budget pour la mise en œuvre de la loi Salduz, déjà adoptée à la Chambre et au Sénat, où elle est toutefois "revenue" après amendements. Cette loi prévoit l'assistance d'un avocat à toute personne suspectée d'avoir commis une infraction dès son premier interrogatoire.

Enfin, les avocats exigeaient le paiement des prestations effectuées depuis le 1^{er} juin 2010 dans le cadre des permanences mises en place dans de nombreux arrondissements judiciaires afin d'apporter cette assistance avant même le vote de la loi.

"Ce n'est pas une revendication corporatiste", affirmaient les manifestants. "Elle est fondée au regard du principe de l'Etat de droit et au regard des droits des justiciables à être défendus."

Les avocats se plaignent que le budget de l'aide juridique demeure inchangé en dépit de

l'augmentation du nombre de dossiers traités. Les manifestants se sont rendus en cortège au cabinet du ministre de la Justice, Stefaan De Clerck, qui a reçu une délégation.

Résultat ? Pas grand-chose, selon les avocats. "Le ministre estime qu'en matière de moyens alloués à l'aide juridique en général, il a donné le maximum. Il nous a donc laissé entendre que le montant du point (voir ci-contre) ne serait pas revalorisé", nous confiait, mardi soir, le président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone, Robert De Baerdemaeker.

S'agissant des budgets alloués à Salduz, il y a deux choses à pointer.

1^o Les avocats qui se sont lancés dans les permanences ces derniers mois et assurent bénévolement l'assistance des suspects lors de leur passage devant le juge d'instruction n'ont pas à espérer la moindre indemnité sauf si l'action en justice intentée par l'OBFG contre l'Etat belge devait aboutir.

2^o Quant à l'avenir, il est incertain. Rien n'est inscrit au budget 2011 au sujet de Salduz. Affaires courantes obligent, on a reproduit tel quel le budget 2010, qui ne prévoyait rien à ce propos. Mais 31 millions d'euros pourraient être puisés dans la cassette des "initiatives nouvelles" (voir ci-dessous).

Que vont faire les avocats ? On sait que l'OBFG a décidé de fermer les permanences à dater du 30 juin si Stefaan De Clerck ne bouge pas. Mardi, ils sont restés sur leur faim, mais il semble qu'il subsiste une lueur d'espoir. Le ministre a promis de tenter de trouver le moyen d'indemniser les prestations "Salduz" à partir du 1^{er} juillet avant un déploiement complet du dispositif le 1^{er} octobre. Une réunion au cabinet est prévue le 30 juin. A suivre, comme on dit. J.-C.M.

Épingle

"On paie pour travailler"

Le point. L'aide juridique gratuite concerne 20 % de la population belge et mobilise 3 800 avocats francophones et germanophones. En 2010, en Belgique, 178 000 dossiers ont été traités dans ce cadre. Les avocats "pro deo" sont indemnisés par l'Etat sur la base d'un nombre de points fixé forfaitairement. Le forfait varie en fonction de la procédure ou de l'acte posé par l'avocat. Pour une procédure en divorce, le forfait est de 20 points, que la procédure soit lourde ou non. En 2010, le point valait 26,91 euros mais en 2011, cette valeur est retombée à 25,31 euros, car le nombre de

dossiers a augmenté de 10,5 % alors que le budget alloué à l'aide juridique demeure inchangé et que le principe de l'indexation de la valeur du point n'est pas reconnu. Les avocats exigent que tout cela change. Il faut savoir que l'indemnisation est brute. Selon l'OBFG, plus d'un quart des dossiers d'aide juridique sont déficitaires. Les autres dossiers seraient payés moins de 10 euros l'heure.

Les avocats demandent une augmentation progressive de la valeur du point pour aligner l'indemnisation sur ce qui est en général pratiqué dans les autres pays.

La phrase

"Le risque de recours et d'annulation de procédures est non négligeable."

Robert De Baerdemaeker

Le président de l'OBFG se plaint du contenu de la loi Salduz en préparation. Il estime qu'on n'a pas écouté la voix des avocats et que le texte ne correspond pas aux exigences de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme.

lalibre.be

TOUT SAVOIR SUR L'ARRÊT SALDZU

Consultez tout ce qui a été écrit sur le dossier Salduz sur le site de lalibre.be.

"On n'est hélas nulle part"



► Le président de l'OBFG déçu par les réponses du ministre de la Justice.

Entretien Jean-Claude Matgen

Le président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (OBFG), Robert De Baerdemaeker se montrait déçu et relativement inquiet mardi soir.

Les avocats francophones, germanophones et néerlandophones, soutenus par l'Association syndicale des magistrats, ont manifesté mardi. Un réflexe corporatiste ?

Le ministre De Clerck nous soupçonne de ne penser qu'à l'argent. Je rappellerai que l'aide juridique constitue une obligation légale et même constitutionnelle. Tous les autres pays européens l'organisent. En Belgique, elle permet à 20 % de la

population d'avoir accès à la justice. Les avocats ont suivi, dans ce cadre, 178 000 dossiers en 2010. Nous ne sommes donc pas venus demander des cadeaux au ministre mais, et c'est légitime, une juste indemnisation de notre travail. Il nous a répondu qu'il avait le sentiment d'avoir "déjà donné" et n'a pas été loin de nous reprocher d'exagérer. C'est très décevant.

Venons-en à Salduz. Depuis des mois maintenant, les barreaux francophones et germanophone organisent dans de nombreux arrondissements judiciaires des permanences afin d'assurer une assistance à tout suspect devant le juge d'instruction. Cela a été fait de façon bénévole mais vous espériez un geste financier du ministre. Qu'en est-il ?

C'est une fin de non-recevoir et pour tous les avocats qui se sont dépensés sans compter des heures durant, c'est une grosse déception. Nous avons cité l'Etat belge à ce propos et la procédure est pendante. Il y a donc encore de l'espoir d'obtenir des indemnisations pour tout ce travail.

Mais je crains que nombre d'avocats se montrent découragés et jettent l'éponge. Ils ont l'impression d'avoir été trahis. Quand ils se sont lancés à l'eau, c'était, c'est vrai, sans garantie. Mais eux comme nous avions bon espoir que notre engagement serait récompensé. Or, rien de tel ne s'est passé. Je suis très déçu pour "mes troupes".

Quid du "budget" futur pour mettre la loi Salduz en œuvre ?

Il n'existe pas de budget particulier pour 2011 en raison des affaires courantes mais un poste budgétaire d'un montant de 180 millions d'euros existe pour les initiatives nouvelles et Salduz en est une, selon le ministre De Clerck. Celui-ci espère pouvoir consacrer 31 millions à la mise en œuvre de la loi sur le terrain. Mais attention, pas 31 millions pour les avocats. Cette somme servira aussi à payer les heures supplémentaires des policiers, à aménager des locaux pour les auditions, etc. L'avenir n'est donc pas rose et j'oserais dire que nous ne sommes nulle part.